

Séance du Conseil Municipal du 24 juin 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-quatre juin à vingt heures

Le conseil municipal de la commune de CLUSSAIS LA POMMERAIE dûment convoqué, s'est réuni en session **ordinaire**, à la mairie sous la présidence de M. Étienne FOUCHÉ, maire.

Date de convocation du Conseil municipal : 17 juin 2025

Présents : **Mmes BERGERON** Sandrine, **ETAVARD** Catherine, **NOCQUET** Nora, **MM BALLAND** Jean-Michel, **CHAMPHOYAUX** Dominique, **DUCROCQ** Alain, **FOUCHÉ** Étienne, **PAPIN** Stéphane, **SITEAU** Anthony et **VARIN** Louis.

Absents excusés : **SAMSON** Stéphanie, **ROBICHON** Hervé

Absent non excusé :

A donné pouvoir :

Secrétaire de séance : **SITEAU** Anthony

Après relecture, le procès-verbal de la dernière réunion est adopté.

DEVIS POUR LE CHANGEMENT DU TABLEAU DE COMMANDE DES CLOCHES DE L'ÉGLISE Ajournée

L'entreprise BODET CAMPANAIRE propose le remplacement du tableau de commande des cloches par un système connecté avec contrat de service.

Le tableau de commande des cloches actuel fonctionne et le conseil municipal ne souhaite pas étudier ces devis pour l'instant.

PRESTATION DE SERVICE PROPOSÉE PAR LA POSTE POUR LE RECENSEMENT DE LA POPULATION 2026 36/25 (NT)

M. le Maire informe le Conseil municipal que le prochain recensement de la population aura lieu du 15 janvier au 14 février 2026.

Pour effectuer ce recensement, deux agents recenseurs sont nécessaires et il peut être difficile de trouver des personnes pour réaliser cette mission.

La Poste propose une prestation de service pour la réalisation de ce recensement.

Le montant de la prestation est de 13 € HT par logement recensé. Pour 350 logements cela représente la somme de 4 550 € HT soit 5 460 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal demande à M. le Maire de tenter de trouver les deux agents recenseurs nécessaires dans un premier temps.

COORDONNATEUR COMMUNAL POUR LE RECENSEMENT DE LA POPULATION 2026 37/25

M. Stéphane PAPIN, directement concerné, ne participe pas au vote.

M. Étienne FOUCHÉ, directement concerné, ne participe pas au vote.

M. le Maire rappelle que la collectivité doit organiser au titre de l'année 2026 les opérations de recensement.

À ce titre, il convient de désigner un coordonnateur de l'enquête de recensement.

Monsieur FOUCHÉ Étienne, Maire, se propose d'assurer cette mission.

Il souhaite également que Mme PAPIN Marylène, secrétaire générale de mairie, soit désignée comme adjoint au coordonnateur pour le seconder dans sa tâche.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- De désigner M. FOUCHÉ Étienne, comme coordonnateur de l'enquête de recensement,

- De désigner Mme PAPIN Marylène qui a donné son accord, comme adjoint au coordonnateur.

Le Conseil municipal précise que si Mme PAPIN Marylène est amenée à faire des heures supplémentaires dans le cadre des opérations de recensement, celles-ci lui seront rémunérées.

GARDIENNAGE DE L'ÉGLISE 38/25 (NT)

Par délibération 21/25 du 25 mars 2025, le Conseil municipal a décidé de confier le gardiennage de l'église et de verser à cette personne une indemnité annuelle de 250 €.

Cependant, l'action de gardiennage, telle qu'effectuée actuellement, n'est pas totalement en adéquation avec les besoins de la commune et des administrés.

C'est pourquoi, M. le Maire souhaite en informer le Conseil municipal et lui demande son avis.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, demande à M. le Maire de s'entretenir avec la personne en charge du gardiennage de l'église pour lui signifier plus précisément les attentes de la commune concernant sa mission.

ORGANISATION ET TARIFS POUR LES REPAS DU 14 JUILLET 39/25

Le conseil, après avoir délibéré, décide de maintenir les tarifs suivants pour les repas du 14 juillet 2025.

	Habitant de la commune	Habitant hors commune
Repas MIDI et SOIR	22 € / personne Gratuit – de 12 ans	30 € / personne 10 € de 5 à 12 ans Gratuit – de 5 ans
Repas MIDI	15 € / personne Gratuit – de 12 ans	20 € / personne 6 € de 5 à 12 ans Gratuit – de 5 ans
Repas SOIR	11 € / personne Gratuit – de 12 ans	16 € / personne 6 € de 5 à 12 ans Gratuit – de 5 ans

DÉLIBÉRATION AUTORISANT L'ADHÉSION À LA PLATEFORME COLLABORATIVE INTERSTIS DU CDG 79 ET AUX SERVICES DÉPLOYÉS POUR L'ACCOMPAGNEMENT DES SECRÉTAIRES GÉNÉRAUX DE MAIRIE DANS LES COMMUNES DE MOINS DE 3 500 HABITANTS 40/25

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code général de la fonction publique et notamment ses articles L.452-38, L.452-40 et L.452-44 ;

Monsieur le Maire explique que le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Deux-Sèvres (CDG79), au-delà du champ d'intervention de ses missions institutionnelles, a lancé dès 2022, en partenariat avec l'Association départementale des Maires des Deux-Sèvres (ADM79), un Plan d'actions « *Secrétaires de mairie : un métier d'avenir dans les Deux-Sèvres* ».

Pour rappel, ce Plan d'actions comprend 4 axes distincts : **FORMER – SOUTENIR – OUTILLER – VALORISER**. De nombreux projets et réalisations ont pu voir le jour autour de ce métier essentiel pour nos territoires ruraux qu'est celui de secrétaire général de mairie, à l'exemple de la création en septembre 2023 d'un diplôme universitaire dédié ou du recrutement d'une cheffe de projet spécifique.

S'inscrivant pleinement comme une action phare de son Plan d'actions, le CDG79 va maintenant déployer et consolider le réseau départemental des secrétaires généraux de mairie pour les communes de moins de 3 500 habitants.

Le déploiement de ce réseau départemental se fera en complémentarité avec les initiatives en place sur chaque intercommunalité. À ce titre, il s'appuiera notamment sur une plateforme logicielle INTERSTIS, autour d'espaces collaboratifs différenciés et totalement indépendants les uns des autres, avec :

- Un espace dédié au réseau départemental.
- Un espace dédié à chaque réseau communautaire.

La plateforme collaborative permettra ainsi aux secrétaires généraux de mairie d'accéder à l'espace intercommunal dont leur commune dépend, ainsi qu'à l'espace du réseau départemental des secrétaires généraux porté par le CDG79.

Pour que son Plan d'actions puisse s'inscrire dans le temps et s'ancrer sur le département, le CDG79 propose aux communes concernées un « pack adhésion » sur la base de tarifs forfaitaires annuels selon les strates de population et conformément au projet de convention ci-annexé :

- Communes de moins de 500 habitants : 100 €/an
- Communes de 500 à 999 habitants : 150 €/an
- Communes de 1 000 à 2 000 habitants : 200 €/an
- Communes de 2 001 à 3 500 habitants : 300 €/an

Considérant l'intérêt pour la commune et son secrétaire général de mairie de bénéficier, dans le cadre du Plan d'actions « Secrétaires de mairie : un métier d'avenir dans les Deux-Sèvres », de la dynamique et des actions proposées par le CDG79, notamment autour du réseau départemental,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, DÉCIDE :

- D'ADHÉRER, à compter de l'exercice budgétaire 2025, au « pack adhésion » relatif au plan d'actions « secrétaires généraux de mairie » du CDG79, dont le forfait est fixé pour 2025 au tarif de 150 € pour la commune ;
- D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer ladite convention d'adhésion et tous les documents afférents à ce dossier ;
- D'INSCRIRE les crédits correspondants au budget.

Questions et informations diverses :

- ✓ Avancement des travaux engagés :
 - – La campagne de dérasement d'accotements est terminée pour cette année.
 - – Les travaux de peinture à la salle des fêtes touchent à leur fin.
- ✓ L'inauguration de La P'tite Planche aura lieu le 5 juillet 2025 à 12h sur invitation.
- ✓ Toujours à la recherche de signaleurs pour le Tour Poitou-Charentes.

Le Maire,
Étienne FOUCHÉ

Le secrétaire de séance,
Anthony SITEAU